

## VOTRE FACTURE

**N° Facture :** 102607901034  
**Date de facture :** 29/09/06  
**N° client :** 01020444  
123456789101112

MME DELASERC CECILE  
... FRANCE  
...  
81640 MONESTIES

### Détail au dos

Votre consommation	1 281 kWh
	<i>Montant</i>
Abonnement	58.80
Consommations	72.77
Contribution CSPE	5.76
Taxes au profit des collectivités	12.63
<b>Montant total HT</b>	<b>149.96</b>
Taxes sur la valeur ajoutée	20.30

Récapitulatif du détail se trouvant au verso de la facture. L'abonnement correspond à la mise à disposition de l'électricité à votre domicile. Son montant fixe est proportionnel à la puissance souscrite et à l'option tarifaire choisie. La consommation se mesure en kWh et le prix unitaire dépend de l'option tarifaire choisie.

**MONTANT A REGLER POUR LE 21/10/2006 170.26 EUR**

Total et délai de la facture à payer. Total HT et TVA (5,5% et 19,6%)

#### Paiements :

- par chèque bancaire à l'ordre de la SERC ou chèque postal.
  - par virement bancaire vers notre compte Crédit Agricole n°11206 20050 23766913000 72 ou sur les CCP TOULOUSE n° 20041 01016 0020440J037 19
  - en espèces au siège social à Carmaux
- TVA FR27085720845 RCS ALBI 57B84 APE 401E TVA payée sur les débits

Si vous êtes en prélèvement automatique, il se fait le jour de la date limite de paiement.

**Heures d'ouverture : 8h30-12h00 13h45-17h00**

Coupon détachable avec les références client à joindre avec le règlement par chèque.

#### A joindre avec votre règlement

Client : DELASERC CECILE  
N° client :01020444  
Montant dû : 170.26 EUR au 29/09/06  
N° Facture : 102607901034 0  
Echéance :21/10/06



STE ELECTRIFICATION RURALE DU CARMAUSIN  
22 RUE RASPAIL  
BP 81  
81400 CARMAUX  
Tél. :0563801340 Fax :0563768716

Adresse où est installé le compteur électrique.

# VOTRE FACTURE EN DETAIL

Adresse du point de livraison 1C9.123456

N° compteur électricité 0045976612

... FRANCE MONESTIES  
... FRANCE

...  
81640 MONESTIES

Type d'abonnement et tarifs

## ELECTRICITE

**Abonnement** 12 KVA D.T. TARIF BLEU CLIENTS DOMES. ET AGR.  
Puissance souscrite : 12 KVA

Montant HT  
(En EUR)

Total  
(En EUR)

Taux  
TVA

19.44 EUR/mois du 01/07/06 au 14/08/06  
19.75 EUR/mois du 15/08/06 au 30/09/06

28.22  
30.58

28.22  
30.58

5.50  
5.50

### Consommations

Nouvel Index Ancien Index Correc Index

				Coef	Conso (En kWh)	Prix Unit.	Montant HT (En EUR)	Total (En EUR)	Taux TVA		
Heures creuses	du 29/06/06 au 14/09/06	R	38616	37800	0	1	816	4.530	36.96	36.96	19.60
	4.50 Cts/kWh du 29/06/06 au 14/08/06										
	4.58 Cts/kWh du 15/08/06 au 14/09/06										
Heures pleines	du 29/06/06 au 14/09/06	R	28865	28400	0	1	465	7.700	35.81	35.81	19.60
	7.65 Cts/kWh du 29/06/06 au 14/08/06										
	7.78 Cts/kWh du 15/08/06 au 14/09/06										

Consommation : Différence entre le nouvel et l'ancien index.

Consommations - R:Relevé E:Estimation E R:Estimé à la relève Z:Fin de contrat F:Fin de compteur A:Auto-relève

### Taxe au profit des collectivités

	Base	Coef	Assiette	Taux	Montant (En EUR)	Taux	
Taxe départementale sur abonnement	Mt abonnement x 80% x 4%	58.80	0.80	47.04	4.00	1.88	5.50
Taxe syndicale sur abonnement	Mt abonnement x 80% x 8%	58.80	0.80	47.04	8.00	3.76	5.50
Taxe départementale sur consommations	Mt conso. x 80% x 4%	72.77	0.80	58.22	4.00	2.33	19.60
Taxe syndicale sur consommations	Mt conso. X 80% x 8%	72.77	0.80	58.22	8.00	4.66	19.60

Taxe perçue pour le compte des communes, des syndicats de communes, ou des départements (Loi de finances N° 84.1209 du 29/12/1984). Ces redevances sont assujetties à la T.V.A.

### Contribution aux charges de service public de l'électricité

	kWh à facturer	Prix unitaire en Cts	Montant HT (En EUR)	Taux
Heures pleines du 29/06/06 au 14/09/06	465	0.450	2.09	19.60
Heures creuses du 29/06/06 au 14/09/06	816	0.450	3.67	19.60

Contribution CSPE.  
Taxe réservée à la CRE pour le financement des énergies renouvelables et basée sur le nombre de kWh consommés.

**TOTAL GENERAL HT : 149.96 EUR**

### Taxe sur la valeur ajoutée :

	Base	Taux	Montant (En EUR)
TVA au taux réduit	64.44	5.50	3.54
TVA au taux normal	85.52	19.60	16.76

Les TVA sont collectées par nos services pour le compte de l'Etat.

**TOTAL GENERAL TTC : 170.26 EUR**

\* Dont valorisation de l'acheminement de l'énergie hors taxes (Collectivités, CSPE, TVA) : 74.98 EUR

Le coût de l'acheminement de l'énergie est fixé par les Pouvoirs Publics, il correspond aux dépenses de construction, d'exploitation, de gestion et d'entretien des réseaux électriques.